

Communiqué de presse

C'est le moment du nettoyage de printemps ! L'entretien de la chaudière garantit un chauffage sûr, avantageux et respectueux de l'environnement

Le printemps est non seulement la période idéale pour nettoyer à fond sa maison, mais aussi sa chaudière. Selon Bulex, l'un des leaders du marché belge dans le domaine du chauffage et du sanitaire, le moment est particulièrement propice à l'entretien de votre chaudière pour chauffage central : c'est précisément la période durant laquelle on peut mettre un peu moins de chauffage et où les installateurs reçoivent moins de demandes d'intervention urgente. Un nettoyage annuel de la chaudière est extrêmement important, car il assure un meilleur rendement, une consommation moins élevée et une durée de vie plus longue. Une chaudière bien entretenue est en outre plus sûre et plus respectueuse de l'environnement, car elle rejette moins de substances nocives. Il est donc temps de prévoir votre entretien !

À chaque printemps, toute la maison y passe. Pour le grand nettoyage, on déplace tous les meubles et on ouvre toutes les fenêtres. L'installation de chauffage central ne doit certainement pas être oubliée non plus. Le timing est parfait, au printemps ou en été, car l'installateur dispose souvent de davantage de temps pour ce type de travaux. En veillant à faire entretenir sa chaudière, on évite les problèmes de chauffage en hiver et d'éventuelles futures réparations importantes de l'installation. Par ailleurs, un entretien annuel permet de faire des économies d'énergie et de rejeter moins de CO₂.

Un entretien de l'intérieur de la chaudière

Un nettoyage annuel va bien au-delà du simple fait de passer un chiffon à l'extérieur de la chaudière. Un installateur veille à dépoussiérer l'intérieur de celle-ci et nettoie le brûleur et l'échangeur à plaques. Il vérifie également le fonctionnement de l'installation et mesure la qualité de l'air entrant et sortant de la chaudière en pratiquant une analyse des gaz de combustion. L'installateur purge les conduites du chauffage central et vérifie les raccords de gaz et la pression de l'eau. Le résultat ? Votre chaudière est à nouveau au meilleur de sa forme pour entamer la saison de chauffage suivante.

Obligation légale : l'entretien ou la vérification

Faire entretenir ou vérifier régulièrement l'installation de chauffage central, c'est non seulement faire preuve de sagesse, mais c'est aussi obligatoire. La réglementation à ce sujet varie suivant les régions. En Wallonie et dans la région de Bruxelles-Capitale, le contrôle est obligatoire, tandis que l'entretien de la chaudière est facultatif. En Flandre par contre, quiconque loue ou possède un appareil de chauffage central doit faire entretenir la chaudière. Une chaudière d'une puissance équivalente ou supérieure à 20 kW fonctionnant au gaz naturel, propane ou butane doit être contrôlée tous les trois ans en Wallonie et à Bruxelles, et être obligatoirement entretenue tous les deux ans en Flandre. Toutes les chaudières à bois, pellets ou charbon sont tenues de subir un contrôle annuel dans les Régions Wallonne et Bruxelloise, et un entretien chaque année en Flandre. Il en va de même pour les chaudières au mazout dont la puissance est équivalente ou supérieure à 20 kW.

Une cheminée propre

Si l'installation de chauffage central est reliée à une cheminée ou à une évacuation des gaz de fumée, la cheminée doit être nettoyée avant que l'entretien n'ait lieu. L'entretien de la chaudière n'est en effet possible en Flandre que si le locataire ou le propriétaire peut fournir une attestation de nettoyage ou de ramonage de cheminée. Cette attestation est également souhaitée par la région de Bruxelles-Capitale, mais elle n'est pas obligatoire, tout comme en Wallonie. Il s'agit ici d'appareils atmosphériques avec un raccordement de type B. Pour l'entretien

d'appareils raccordés à une cheminée, le fonctionnement en est également contrôlé en vérifiant le tirage de la cheminée.

Le diagnostic ou l'audit

Le dernier type de contrôle, appelé 'diagnostic' à Bruxelles, 'diagnostic approfondi' en Wallonie et 'audit de chauffage unique' en Flandre, a pour objectif d'évaluer les performances énergétiques du système de chauffage, et de donner des conseils d'amélioration de celui-ci, voire de remplacement de la chaudière.

Ici aussi, les règles varient en fonction des régions. Ce contrôle doit avoir lieu après 15 ans à Bruxelles, en Wallonie après chaque modification énergétique du bâtiment, et tous les 5 ans en Flandre.

Pour les installations équipées d'une seule chaudière de plus de 20 kW et jusqu'à 100 kW, le contrôle est réalisé par un chauffagiste agréé à Bruxelles, un technicien agréé en diagnostic approfondi de type 1 en Wallonie, et par un technicien agréé en combustibles gazeux (G1, G2, G3) et liquides en Flandre.

À noter : le propriétaire se doit de conserver le rapport de l'audit dans le dossier technique du bâtiment.

Faites appel à un professionnel reconnu

L'entretien ou le contrôle d'une installation de chauffage est très important pour la sécurité de l'habitation. C'est pourquoi il est essentiel de faire appel à un professionnel reconnu. Celui-ci pratique un contrôle dans les règles de l'art ainsi qu'un entretien rigoureux, et se porte garant du fonctionnement fiable et sûr de l'installation. Seuls les techniciens porteurs des certificats légaux nécessaires sont donc habilités à fournir les attestations légales obligatoires de nettoyage et de combustion. Pour l'entretien ou le contrôle, vous pouvez aussi faire appel à Bulex Services, le service après-vente de Bulex.

Aux petits soins avec Bulex Services

Voilà plus de 80 ans que Bulex est l'un des leaders de marché dans le domaine du chauffage. Grâce à son service après-vente Bulex Services, le fabricant peut vous proposer de s'occuper de l'entretien ou du contrôle périodique de votre installation de chauffage, mais vous pouvez aussi faire appel à lui pour votre audit de chauffage ou vos réparations. Pour un confort maximal sans soucis, vous pouvez également souscrire un contrat d'abonnement. En savoir plus sur Bulex Services ou l'examen périodique de votre chauffage central ? Rendez-vous sur www.bulex-services.be/entretien

Contact :

Sarah Pelegrin
Sarah.pelegrin@bulex.be
02/555 13 92

À propos de Bulex :

Cela fait plus de 80 ans que Bulex propose une large gamme de systèmes de chauffage et d'eau chaude. En Belgique, Bulex est la marque la plus importante dans le domaine de la technologie pour le confort de la maison. Bulex continue à innover avec des chaudières, des panneaux solaires ou des pompes à chaleur offrant des solutions respectueuses de l'environnement. Les chaudières à condensation de Bulex combinent des technologies fiables et garantissent toujours le plus grand confort. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site : www.bulex.be.